PRÉSENTATION DES TÉLÉSERVICES

Pas-à-pas Février 2024



CONNEXION AU COMPTE AVEC CODE DE SÉCURITÉ



La démarche pas-à-pas



CONNEXION AVEC UN CODE DE SÉCURITÉ



1 Connexion (sans biométrie), et activation de la biométrie

2 Connexion avec biométrie activée



L'assuré a autorisé la mémorisation

de son numéro de sécurité sociale

Connexion (sans biométrie), et activation de la biométrie **ETAPE (0)** l'assuré ouvre son application et saisi ses informations

Deux cas possibles :



Première connexion depuis l'application ou l'assuré n'a pas autorisé la mémorisation de son numéro de sécurité sociale





Connexion (sans biométrie), et activation de la biométrie **ETAPE (1)** : l'assuré est informé de la **demande du code OTP**

Il est indiqué qu'un code sécurité lui sera envoyé sur la boite mail personnelle reliée à son compte.





Connexion (sans biométrie), et activation de la biométrie **ETAPE (2)** : L'assuré se connecte à sa boite mail personnelle

Code de sécurité à 6 chiffres à **recopier** sur la page de connexion du compte ameli

Attention ! Il est possible que l'assuré reçoive le mail dans ses spams...





Connexion (sans biométrie), et activation de la biométrie **Q ETAPE (3)** : L'assuré **renseigne le code** reçu sur sa boite mail

 (\mathbf{b})

.



L'assuré clique sur « Valider le code » et accède à son compte ameli.

le code à 6

chiffres

Une fois connecté, il lui est proposé d'activer la biométrie. S'il l'active, il n'aura plus à saisir de code de sécurité lors de sa prochaine connexion. Et ce, pendant 6 mois.

Attention ! Cet pop-up apparait à la deuxième connexion s'il n'y a pas d'autres notifications sur le compte de l'assuré. Exemple : acceptation des CGU ou chevauchement d'organisme complémentaire.



Connexion (sans biométrie), et activation de la biométrie **ETAPE (4)** : l'assuré active la biométrie



rappeler » le pop-up ne s'affichera plus.

Si finalement l'assuré refuse, il est directement renvoyé sur la page d'accueil

enregistré au sein de son téléphone, ses empreintes digitales et/ou son visage. Si ce n'est pas le cas, le téléservice l'alerte, et le renvoie vers les paramètres du téléphone.



1 Connexion (sans biométrie), et activation de la biométrie

2 Connexion avec biométrie activée





L'assuré place son visage en face du téléphone.



1 Cas 1: identifiants incorrects

2 Cas 2: erreurs de saisie du code de sécurité

Cas n°1 : Absence de mail validé ♦ L'assuré n'a pas renseigné de mail dans son compte



L'assuré est invité à renseigner et/ou valider son adresse mail

Cas n°2 : code de sécurité expiré L'assuré n'a pas saisi son code de sécurité à temps



Le code de sécurité doit être saisi dans les 15 minutes, sinon il n'est plus valide

Cas n°3 : quota de code de sécurité atteint L'assuré a demandé un trop grand nombre de code de sécurité (sans les utiliser et sans se



connecter)

=> 5 codes par heure glissante



L'assuré est bloqué une heure. Il pourra refaire sa demande de code après la date indiquée dans l'encadré rouge.

Le nombre maximum de demandes de code a été atteint. L'accès au service est bloqué jusqu'au 05/01/2023 - 14h45 (heure de Paris).

Cas n°4 : erreur de saisie de mot de passe ₽₹ L'assuré a fait une erreur lors de la saisie de son mot de passe

vérifier les

saisies.

informations



Cas n°5 : erreur de saisie du code de sécurité

L'assuré a fait une erreur lors de la saisie du code de sécurité

ଣା SFR ବି Mon compte ameli $\widehat{}$ Saisissez ci-dessous le code de sécurité reçu par e-mail à l'adresse suivante : a***@g***.com. Vérifiez votre dossier SPAM ou indésirable. Code à 6 chiffres (obligatoire) 9 Les informations saisies sont erronées. Merci de vérifier votre saisie. Attention : 3 essais infructueux bloquent l'accès au service. Valider le code Recevoir un nouveau code de sécurité

Attention ! Si l'assuré renseigne 3 fois les mauvaises informations de connexion au compte, son compte sera bloqué durant 15 minutes.

L'assuré est invité à vérifier les informations saisies.

Cas n°6 : 3 erreurs de saisie du code de sécurité L'assuré saisit trois fois un mauvais code de sécurité



Le compte de l'assuré est bloqué pendant 15 minutes. Il pourra de nouveau essayer de se connecter après la date indiquée.

Cas n°7 : 3 erreurs de saisie pour le mot de passe **♀**≞

L'assuré saisit trois fois le mauvais mot de passe



Le compte de l'assuré est bloqué pendant 15 minutes.





Que fait l'assuré s'il n'a plus accès à sa messagerie personnelle ?

L'assuré qui n'a pas validé son email dans son compte ameli ou qui n'a plus accès à la messagerie qui était enregistrée dans son compte, doit contacter le 3646. En pratique, le conseiller supprimera son compte (il dira qu'il le « réinitialise », c'est plus rassurant…) et invitera l'assuré à s'en recréer un. Pour faciliter cette création, il pourra lui envoyer un code provisoire par SMS si son téléphone mobile est enregistré dans nos base. A défaut, il invitera l'assuré à se créer son compte à l'aide de sa Carte Vitale et de son Iban. En vérifiant auprès de lui que les numéros de sa Carte Vitale sont bien lisibles…

Quel est le temps de validité du code de sécurité ?

15 minutes. Précisons que fin février 2023, lors du déploiement de ce nouveau dispositif de connexion, les problématiques de temps de latence de réception des emails seront levées. Autrement dit, les codes de sécurité envoyés par les serveurs de l'Assurance Maladie seront reçus instantanément par les assurés.

Pourquoi certains assurés doivent renseigner un code de sécurité alors qu'ils ont coché, il y a moins de 6 mois, la case «j'utilise mon ordinateur personnel » ?

Il y a 2 raisons à cela. Soit ils ont refusé le dépôt de cookies sur leur navigateur, soit ils ont changé de navigateur web d'une connexion à l'autre. En effet, lorsque l'utilisateur coche ladite case, un cookie est déposé sur le navigateur web. C'est donc lui, et uniquement lui, qui permet de reconnaitre « l'intention » de l'assuré. Sans la présence de ce cookie, le dispositif de connexion au compte exige systématiquement un code de sécurité.

Que fait l'assuré en cas d'oubli de mot de passe ?

Il n'y a pas de lien entre l'envoi d'un code de sécurité utilisé pour la connexion et la démarche de recréation de mot de passe. Autrement dit, celle-ci reste inchangée : l'assuré déclare avoir perdu son mdp, et reçoit dans la foulée un email contenu un lien sécurisé. Lorsqu'il clique dessus, l'assuré est redirigé vers une page de recréation de son mot de passe.

Est-il prévu qu'il y ait également un code de sécurité pour se connecter à l'application mobile « mon compte ameli » ?

Non. Les tentatives d'intrusion se concentrent uniquement sur le web, et non sur les applis.

Le code de sécurité sera-t-il également demandé lorsqu'un usager utilisera l'identité d'ameli sur FranceConnect ?

C'est probable, mais pour l'heure, la question n'a pas encore été tranchée.

Pourquoi certains assurés ne parviennent pas à se connecter alors qu'ils pouvaient avant le déploiement ce dispositif ?

Ce sont des cas heureusement rares. Il faut savoir que ce dispositif de connexion avec code de sécurité repose sur une nouvelle brique d'infrastructure informatique : ameli-connect. Or pour identifier les assurés, ameli-connect interroge le RFI (référentiel des Individu) en lieu et place du RI-BDO. La fraicheur et la qualité des données du RFI sont donc primordiales pour garantir l'accès au compte ameli.

Un assuré rencontre un message d'erreur en anglais 'The requested url is rejected'

La solution consiste à effacer les cookies de son navigateur